

Reconvocation du CSAL sur le point des ponts naturels

« Si j'connais l'c... qui a fait sauter le pont » (La septième compagnie)

Toulouse, le 27 octobre 2024

La CGT a lu une déclaration liminaire que vous trouverez sur notre site à l'adresse :

https://31.cgffinancespubliques.fr/IMG/pdf/dl_csal_reconvocation_191023.pdf

En préambule, la délégation de l'administration était réduite au minimum : le directeur régional et la responsable du service RH. Cela montre l'importance accordée par notre DRFiP au sujet du jour et nous laissait augurer une issue peu favorable.

Nous n'avons pas été déçus, le directeur a maintenu ses positions de la première instance, c'est-à-dire pas de ponts naturels en 2024.

Il a rappelé qu'il autoriserait chaque agent qui le souhaite à être en congé le 10 mai et le 16 août 2024. Le service public sera maintenu si la direction considère que l'effectif volontaire permet de faire fonctionner un service en toute sécurité.

La CGT a rappelé sa position exposée lors de la première convocation : nous sommes favorables à ce que la direction finance les deux ponts. Nous ne sommes pas revenus sur nos motivations, que nous avons longuement exposées dans la déclaration liminaire de la première convocation et dans le compte rendu de l'instance :

https://31.cgffinancespubliques.fr/IMG/pdf/dl_csal_19_10_23_def.pdf

<https://31.cgffinancespubliques.fr/instances/csal-ex-ctl/article/csa-du-19-octobre-2023-ponts-naturels-la-cgt>

Les représentants des personnels ont insisté sur le caractère ridicule de ce positionnement de la DRFiP 31. Nous avons exigé que chaque chef de service soit destinataire de consignes indiscutables, empêchant toute pression de nature à inciter les agents à être présents (le « ça peut être favorable à votre carrière » ou le « je saurai m'en souvenir », ou pourquoi pas le « vous êtes encore ALD »).

M. Perrin a expliqué qu'il attendait que lui soit signalé, par nos soins, toute pression dont nous pourrions avoir connaissance. Le problème majeur, c'est que ce type de pressions sont souvent invérifiables et toujours faites en toute opacité. Personne ne peut nier qu'elles existent.

Le fait que nombre de départements aient validé un ou deux ponts naturels n'a pas convaincu notre DRFiP. L'intersyndicale nationale s'est invitée hier dans le bureau du directeur général pour essayer de le faire revenir sur sa position concernant les ponts naturels. **Il a demandé aux OS un nouveau délai pour étudier les possibilités offertes par le calendrier pour l'organisation de la campagne déclarative, ainsi que la position des autres services publics.** Cet argument n'a pas non plus motivé M. Perrin à reconsidérer sa position. Il s'est présenté comme un grand libéral qui donnait la possibilité à ceux qui ne souhaitaient pas faire le pont d'être présents (sic), et, au final, les quatre OS ont voté contre.

La CGT vous invite à déposer début décembre (si vous souhaitez les prendre) dans SIRHIUS les deux dates correspondant aux pseudo-ponts naturels afin de « marquer le territoire » et de prévenir toute velléité de nature à vous empêcher de « respirer » quelques jours, notamment au mois de mai.

Nous rappelons que pour parer à toute éventualité, la section CGT FiP 31 a déposé un préavis de grève local pour la journée du 10 mai 2024.

